

**Séance du 6 avril 2017**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, M. Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart, M. Salanne à Mme Durruty, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Candillier à M. Arcouet, M. Boutonnet à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa.

**SECRETAIRE** : Mme Belbaraka.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2017 - Budget principal - Budget primitif.

Comme pour les deux années précédentes, l'élaboration du budget primitif 2017 s'est inscrite dans un contexte budgétaire toujours extrêmement contraint, marqué par la forte baisse des dotations de l'État. Il convient en effet de rappeler que cette réduction des dotations représente une perte de ressources très importante pour les collectivités locales, soit un impact cumulé de quasiment 10 M€ sur quatre ans pour la Ville de Bayonne.

Le budget proposé pour l'année 2017 traduit fidèlement les orientations budgétaires présentées lors de la séance du 16 février dernier :

- engagement d'un effort d'investissement significatif permettant la réalisation des projets de la mandature ;

- stabilité de la pression fiscale pour les contribuables bayonnais, pour la huitième année consécutive ;
- maintien des équilibres financiers, avec un niveau d'endettement cohérent avec la capacité d'autofinancement dégagée ;
- baisse des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, ce budget tient compte de l'évolution des relations financières résultant de la création de la Communauté d'agglomération Pays Basque, ce qui se traduit notamment par la suppression de la contribution versée jusqu'alors au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), permettant à la Ville de Bayonne de réaliser une économie de 562 K€.

Le budget primitif 2017 s'élève globalement à 106,4 M€, dont 69,3 M€ pour la section de fonctionnement et 37,1 M€ pour la section d'investissement. Hors opérations d'ordre, de gestion de dette et opérations pour compte de tiers, les mouvements réels représentent 91,6 M€, en progression de 5,3 % par rapport au budget primitif 2016.

#### EQUILIBRE FINANCIER SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

(Présentation simplifiée hors opérations d'ordre et de gestion de dette, en milliers d'euros)

FONCTIONNEMENT (en K€)	B.P. 2016	B.P. 2017
<b>RECETTES</b>		
Produits des services et du domaine	7 031	7 110
Taxe d'habitation et taxes foncières	30 193	30 363
Attributions de la Communauté d'Agglomération	15 601	15 360
Fiscalité indirecte	3 631	3 713
Dotations de l'Etat, subventions et compensations fiscales	11 044	10 670
Loyers et redevances	688	670
Remboursement de charges	350	320
Travaux en régie et transfert de charge	523	635
Total des recettes de gestion courante	69 061	68 841
Produits financiers et exceptionnels	404	231
Reprise sur provision pour dépréciation	260	260
<b>TOTAL des RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>69 725</b>	<b>69 332</b>
<b>DEPENSES</b>		
Charges à caractère général	14 924	14 693
Charges de personnel	34 540	35 417
Subventions, contributions et charges de gestion	11 149	10 606
Recettes reversées	745	240
Total des dépenses de gestion courante	61 358	60 956
Charges financières	1 650	1 550
Charges exceptionnelles	357	365
Dépenses imprévues	0	50
Dotations aux amortissements	2 400	2 559

Provision pour dépréciation des comptes de tiers	260	260
TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT	66 025	65 740
<i>Recettes - dépenses = Virement à la section d'investissement</i>	<i>3 700</i>	<i>3 592</i>
Virement + dotations aux amortissements = Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle	6 100	6 151

INVESTISSEMENT (en K€)	B.P. 2016	B.P. 2017
RECETTES		
FCTVA, taxe d'aménagement et amendes de police	5 550	6 550
Subventions d'investissement reçues	2 500	3 500
Cessions immobilières	2 400	2 500
Autofinancement : dotations aux amortissements et virement de la section de fonctionnement	6 100	6 151
Divers	105	1 160
Emprunts	7 572	9 875
TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	24 227	29 736
DEPENSES		
Remboursement du capital des emprunts	6 100	6 150
Subventions d'équipement versées	875	855
Dépenses d'équipement : travaux, acquisitions, études et logiciels	15 819	20 286
Divers	910	1 810
Travaux en régie et charges à étaler	523	635
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	24 227	29 736

## A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2017 sont estimées à 69,3 M€ contre 69,7 M€ au budget primitif 2016, en raison essentiellement d'une nouvelle baisse des concours de l'État.

Les produits des services et du domaine représentent 7,1 M€ contre 7,0 M€ au BP 2016, soit une légère progression de 1,1 %, rendue possible notamment par l'actualisation de certains tarifs prévue par délibérations (cf. 16 février 2016 pour les droits de place).

Les principaux postes de recettes, qui tiennent également compte du niveau de réalisation en 2016, sont ainsi les suivants :

- droits de stationnement sur voirie : 1 960 K€ ;

- redevances d'occupation du domaine public : 1 090 K€ ;
- restauration et activités périscolaires : 1 236 K€ ;
- crèches municipales : 1 057 K€ ;
- centre aquatique et piscine Lauga : 442 K€.

S'agissant des impôts directs, la progression attendue des bases d'imposition, par rapport aux bases d'imposition définitives de 2016, est de 2,6 % pour la taxe d'habitation et de 1,6 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, cette évolution comprenant 0,4 % d'actualisation forfaitaire des valeurs locatives prévue par la loi de finances. Il est ici rappelé que la variation des taux intercommunaux à la hausse conduit à réduire à due proportion les taux communaux afin de poursuivre l'objectif de stabilité fiscale pour les contribuables bayonnais. Le produit fiscal devrait ainsi représenter 30,4 M€ contre 30,2 M€ au BP 2016, étant précisé qu'en neutralisant la compensation versée par l'EPCI, la hausse réelle de la fiscalité directe ressort à 0,44 M€, soit + 14,5 % témoignant ainsi de l'activité municipale en matière de politique d'habitat.

Le produit fiscal reversé par la Communauté d'Agglomération Pays Basque correspond à l'attribution de compensation, dont le montant brut fixé par le pacte financier et fiscal (15,6 M€ suivant délibération du 7 juin 2016) est impacté d'une part à la baisse par le coût des charges transférées à l'EPCI au titre de la compétence tourisme (- 510 K€) et d'autre part à la hausse pour neutraliser la perte de produit fiscal due à l'augmentation des taux intercommunaux (+ 267 K€) indiquée précédemment. L'attribution de compensation prévisionnelle s'élève ainsi à 15,36 M€ contre 15,6 M€ au BP 2016.

Pour la fiscalité indirecte, l'inscription proposée est de 3,7 M€, (3,6 M€ au BP 2016) avec des évolutions différenciées.

Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure connaît une baisse continue en raison de la suppression de dispositifs, effet souhaité par la commune (430 K€) et celui de la taxe sur la consommation finale d'électricité est attendu en très légère hausse (980 K€). Les droits de mutation et la taxe de séjour constituent en revanche des recettes dynamiques avec des progressions respectives de + 50 K€ à 2M€ et + 40 K€ à 300 K€.

Les dotations et compensations fiscales versées par l'État sont estimées globalement à 9,2 M€, contre 9,3 M€ en 2016, cette relative stabilité cachant des mouvements contrastés.

Les dotations proprement dites totalisent 7,1 M€ contre 7,7 M€ au BP précédent, reflétant à nouveau l'effort demandé aux communes dans le cadre du plan de redressement des finances publiques. Ainsi, la dotation forfaitaire devrait représenter 5,5 M€, à comparer aux 6,2 M€ en 2016 (- 0,7 M€ soit - 11,3 %) et la dotation nationale de péréquation est estimée à 0,29 M€ (0,3 M€ au BP 2016). Inversement, l'abondement de l'enveloppe globale de la dotation de solidarité urbaine et les nouvelles modalités de sa répartition profitent à la Ville, qui devrait voir son concours progresser de 1 M€ à 1,2 M€.

Il est à noter dans cette rubrique l'intégration du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement, l'élargissement du dispositif ayant rendu éligibles certaines dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Les compensations fiscales reviennent de leur côté à un niveau global habituel, soit 2 M€ (1,6 M€ au BP 2016). La loi de finances 2017 a en effet rétabli les dispositions antérieures de versement de l'allocation compensatrice de taxe d'habitation qui avait connu une baisse significative en 2016, en raison des modifications successives intervenues pour

l'imposition des contribuables de condition modeste. L'inscription correspondante à ce dispositif est donc portée de 1,4 M€ à 1,8 M€.

Les subventions et participations reçues de l'Union européenne, de l'État et des autres collectivités et institutions locales devraient représenter 1,5 M€ (1,66 M€ au BP 2016). En apportant une contribution souvent décisive, elles permettent la réalisation ou le développement de projets ou d'opérations spécifiques, telles que la gestion du site naturel d'Ansot (275 K€) ou la valorisation des fonds basques (70 K€). Dans le cadre de ces subventions, doivent être également signalés le financement de la CAF au titre du contrat enfance-jeunesse qui s'élève à 570 K€ et l'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires par le fonds de soutien aux communes pour environ 100 K€.

Les « autres produits courants » (chapitre 75) correspondent pour l'essentiel aux loyers encaissés par la Ville. Pour l'année 2017, la prévision est de 670 K€, en baisse de 2,6 %.

Les autres recettes de fonctionnement représentent 1,4 M€ (1,5 M€ en 2016), dont 0,14 M€ pour les remboursements de rémunération de personnel, 0,18 M€ pour les écritures de stock, 0,63 M€ pour les travaux d'investissement réalisés en régie (production immobilisée), 0,23 M€ pour les produits exceptionnels et 0,26 M€ pour les reprises sur provisions.

## 2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La contraction des recettes de fonctionnement induit dans le BP 2017 une réduction des dépenses de fonctionnement, à hauteur de 0,4 M€ par rapport au BP précédent, leur montant étant estimé à 65,6 M€.

Les charges à caractère général (achats et charges externes) sont prévues à hauteur de 14,7 M€ contre 14,9 M€ au BP 2016, soit une baisse de 1,3 %.

Dans le prolongement de la démarche initiée les années passées, la recherche d'économies a été poursuivie dans l'ensemble des domaines d'intervention communaux, la ligne de conduite générale étant une meilleure allocation des ressources pour conserver un niveau de service satisfaisant les usagers.

Les marges dégagées permettent ainsi des augmentations de crédits ciblées correspondant à des priorités municipales ou à de nouveaux projets : le lancement de l'acte 2 de l'Agenda 21 (70 K€), la mise en œuvre d'une stratégie de communication consécutive à la définition des schémas directeurs du commerce et du tourisme et visant à développer l'attractivité de la ville (35 K€), l'organisation du premier forum des associations début septembre (40 K€) et d'un programme d'actions porté par le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance en direction de la jeunesse (sécurité routière et lutte contre les addictions pour 65 K€).

Il est en outre précisé que le budget municipal intègre pour la première fois les animations réalisées jusqu'alors par l'Office de tourisme (Carnaval, Foire au jambon, Fête de la musique, Noël) pour un montant estimé de 110 K€.

Les charges de personnel s'élèvent à 35,4 M€ et affichent une hausse importante : + 877 K€ par rapport au BP 2016.

Bien que ce chiffre ne le traduise pas, l'effort de maîtrise des charges de personnel est permanent, l'objectif fixé étant une stabilisation des effectifs, à travers une politique de remplacement des départs à la retraite sélective au regard des orientations municipales et une priorité donnée aux redéploiements internes.

En revanche, outre l'effet glissement vieillesse-technicité habituel, la masse salariale se voit impactée de manière très importante par les mesures nationales relatives à la revalorisation du point d'indice (+ 250 K€) et au protocole d'accord relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) (+ 250 K€). De plus, le budget consacré aux ressources humaines inclut dorénavant les deux salariés de l'Office de tourisme suite à la prise de compétence du secteur animations et enregistre également les frais de personnel nécessaires à l'organisation des élections législatives et présidentielles.

L'évolution pour 2017 atteint ainsi + 2,5 % mais se situerait, sans ces éléments exogènes, entre 0,5 et 1 %, hausse limitée et conforme au réalisé 2016.

Les subventions et charges de gestion sont évaluées à 10,6 M€, en baisse de 550 K€, soit - 5 % par rapport au budget précédent.

Deux phénomènes se conjuguent pour expliquer la raison de cette forte contraction : d'une part la suppression de la subvention accordée à l'Office de tourisme (700 K€), la communauté d'agglomération en devenant le principal financeur suite au transfert de compétence concerné et d'autre part la majoration de la subvention d'équilibre au budget annexe des fêtes et de la temporada (de 1,2 M€ à 1,4 M€) pour tenir compte des dispositions complémentaires à prendre en matière de sécurité (cf. délibération correspondante BP budget annexe).

Pour ce poste et en premier lieu, la subvention de la Ville au CCAS est maintenue à 2,65 M€, témoignant ainsi de la volonté municipale de soutenir les actions en direction des plus fragiles. De même le financement des syndicats mixtes ou intercommunaux auxquels la Ville adhère est reconduit (654 K€), ces EPCI demeurant, au titre de la carte intercommunale, dans leur intégralité au moins pour l'année 2017.

Les différentes contributions existantes en matière scolaire totalisent 1 050 K€. La principale dépense correspond au forfait de fonctionnement versé aux écoles privées et publiques, qui s'élève globalement à 788 K€. La participation au transport scolaire des collégiens est estimée à 155 K€ tandis que le financement des classes à horaires aménagés représente 105 K€.

Les crédits pour subventions sont inscrits à hauteur de 4,3 M€. Le budget dédié aux associations et clubs sportifs s'établit à 4 M€ contre 4,7 M€ en 2016. Ce montant est cependant stable à périmètre constant (hors subvention Office de tourisme) et illustre un effort toujours substantiel au bénéfice du tissu associatif malgré les contraintes pesant sur les finances de la commune.

Par ailleurs, les différentes enveloppes spécifiques sont reconduites pour les actions de la politique de la ville (60 K€), le service civique (70 K€) et l'aide à la restauration dans les écoles privées (181 K€).

Les charges financières sont une nouvelle fois en diminution et sont prévues à hauteur de 1,55 M€ (- 100 K€ par rapport au BP 2016), les intérêts des emprunts étant ramenés à 1,48 M€ contre 1,55 M€ l'an dernier, résultat de la faiblesse persistante des taux d'intérêt. Les frais de portage dus à l'Etablissement public foncier local Pays Basque sont quant à eux inscrits pour 70 K€.

Pour le chapitre des atténuations de produits, les crédits sont ramenés de 745 K€ à 240 K€, en raison essentiellement de la suppression de la contribution de la commune au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), représentant 485 K€ au BP 2016, la Communauté d'Agglomération Pays Basque ne devant pas être contributrice au mécanisme, contrairement à l'Agglomération Côte Basque-Adour. Ce chapitre conserve en revanche le reversement partiel de la taxe de séjour à l'Office de tourisme de Bayonne pour un montant de 235 K€, celui-ci correspondant à son besoin d'équilibre pour assumer les missions non transférées, tant à la commune qu'à la communauté d'agglomération.

Les charges exceptionnelles sont inchangées par rapport au BP 2016 : 0,4 M€.

Les autres charges de fonctionnement varient peu à 2,7 M€, dont 2,45 M€ pour les dotations aux amortissements, 260 K€ pour la provision pour dépréciation des comptes de tiers et 50 K€ au titre des dépenses imprévues.

Comme envisagé lors du débat d'orientation budgétaire, la bonne maîtrise des dépenses permet de présenter un budget de fonctionnement compatible avec la baisse des dotations et la baisse des recettes, tout en préservant le service apporté aux Bayonnais.

L'objectif de maintien de l'autofinancement est respecté : la capacité d'autofinancement brute prévisionnelle (CAF brute) est de 6,15 M€, en très légère augmentation sur 2016, ce montant correspondant au remboursement du capital des emprunts.

## B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'établissent à un niveau très élevé de 37,1 M€, à comparer aux 31,4 M€ inscrits au BP 2016, soit une augmentation de 5,7 M€ (+18,1 %). Elles correspondent aux quatre types de dépenses suivantes :

- Les dépenses d'équipement proprement dites (chapitres 20 à 23) : 21,1 M€ (16,7 M€ au BP 2016), se répartissant de la manière suivante :
  - 0,85 M€ pour les subventions d'équipement, principalement les subventions aux propriétaires pour les réhabilitations d'immeubles en centre ancien ;
  - 1,1 M€ pour les immobilisations incorporelles, correspondant aux acquisitions de logiciels et aux études, en particulier en lien avec les procédures de dématérialisation engagées par la commune dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information ;
  - 2,9 M€ pour les immobilisations corporelles (acquisitions foncières, de matériel et de mobilier) ;

- 16,3 M€ pour les travaux (12,5 M€ au BP 2016), dans lesquels sont compris les opérations pour compte de tiers pour la réalisation de programmes au titre desquels la Ville intervient en tant que maître d'ouvrage délégué de la communauté d'agglomération ou du département (0,7 M€) ;
- Le remboursement du capital des emprunts : 6,15 M€ (idem BP 2016) ;
- Les opérations liées à la gestion de la dette : 6 M€ pour les remboursements temporaires sur emprunts « revolving » (permettant de réguler le niveau de la trésorerie et d'économiser des frais financiers), ces opérations s'équilibrant en dépenses et recettes ;
- Les opérations diverses : 2,5 M€, correspondant essentiellement aux remboursements à l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque (1,8 M€) qui traduisent une montée en puissance des acquisitions dans le cadre du PNRQAD et de l'action foncière ainsi qu'aux travaux d'investissement réalisés en régie par les services municipaux (0,63 M€).

Pour les dépenses d'équipement, la répartition des crédits par grands domaines d'intervention est la suivante.

Avec 3,4 M€, les crédits relatifs à l'éducation enregistrent à nouveau une forte progression (2,4 M€ en 2016) sous l'effet des travaux relatifs à la construction de la nouvelle école élémentaire du Petit Bayonne (2 M€). Les autres principales inscriptions concernent la rénovation de bâtiments scolaires dans le cadre du plan pluriannuel dédié : maternelle Petit Bayonne (350 K€), maternelle Lahubiague (100 K€), groupe Charles Malégarie (215 K€), groupe Jean-Pierre Brana (70 K€) et gymnase de l'école des Arènes (80 K€). Un budget de 100 K€ est par ailleurs alloué pour les travaux de sécurisation de l'ensemble des établissements.

Dans le domaine de la culture et du patrimoine, les crédits d'investissement proposés s'élèvent à 3,7 M€ (3,2 M€ en 2016). Ils comprennent notamment 1,2 M€ pour le regroupement des salles de cinéma art et essai, 1,5 M€ pour la restructuration du musée Bonnat-Helleu et 160 K€ pour l'enrichissement et la conservation de ses collections, 200 K€ pour la réalisation du pôle de musique amplifiée dans les remparts de Mousserolles et 210 K€ pour l'aménagement de l'espace d'exposition du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) situé îlot de la Monnaie.

Un budget de 1,3 M€ est consacré au secteur sportif, avec principalement les travaux d'amélioration des conditions d'accueil des usagers et du personnel à la piscine Lauga (350 K€), la construction de vestiaires sur le site de la Floride (250 K€) et l'achèvement du pôle rugby aux Hauts de Sainte-Croix (170 K€). Des crédits sont également inscrits pour la réalisation d'un parcours santé et d'un city stade quartier Saint-Esprit (170 K€). De plus, il est prévu de poursuivre les études se rapportant au devenir du palais des sports de Lauga ainsi que d'engager celles relatives à la faisabilité de travaux de couverture des courts de tennis au sein des remparts.

Au titre de l'enfance, la jeunesse et la vie sociale, 950 K€ sont programmés, dont 610 K€ pour la construction de l'équipement de quartier du Séqué, 100 K€ pour la réfection de la couverture de la MVC du Polo, 90 K€ pour des travaux d'amélioration dans les différentes crèches municipales et 50 K€ pour les locaux abritant le Point accueil jour.

L'aménagement des espaces publics mobilisera plus de 5,2 M€ en 2017. Les principales opérations concernent la première phase des travaux de confortement du pont Saint-Esprit (1 M€), la reconfiguration des chemins de Pinède et de Loustaounaou (600 K€), de



la rue Saint-Frédéric (350 K€) et de l'avenue du 14 avril (350 K€), la consolidation du pont d'Esbouc (480 K€) et l'enfouissement des réseaux rue Sergent Capmas (200 K€) ainsi que les premiers travaux connexes à la réalisation du projet de Tram'bus (150 K€). Les opérations pour compte de tiers annoncés ci-dessus (accès à la chaufferie bois, travaux quai des Corsaires, aménagement avenue Louis de Foix) figurent également au titre de ce type de dépenses à hauteur de 700 K€. Enfin, la concrétisation du programme pluriannuel d'économie d'énergie pour l'éclairage public se poursuit cette année (475 K€).

Dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement, les inscriptions proposées s'élèvent à 1,2 M€, dont 730 K€ de subventions pour les réhabilitations de logements et d'immeubles (notamment dans le cadre du PNRQAD), 290 K€ d'acquisitions foncières et 97 K€ pour la mise en valeur de la plaine d'Ansot.

Pour les autres équipements municipaux, une enveloppe budgétaire de 1,9 M€ est prévue, permettant notamment la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (490 K€), la réalisation de différents travaux de mise aux normes (200 K€), l'amélioration des performances énergétiques de divers édifices (120 K€) et le raccordement de bâtiments communaux au réseau de chaleur biomasse (110 K€).

Enfin, 3,45 M€ sont affectés aux moyens généraux (véhicules, matériel, parc informatique), au gros entretien de la voirie et des ouvrages d'art.

Une liste détaillée des opérations d'investissement est jointe pour information au document budgétaire.

## 2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se répartissent de la manière suivante :

- 6,55 M€ de ressources propres d'investissement (5,5 M€ en 2016), soit 3,6 M€ pour le fonds de compensation de TVA, 1,6 M€ au titre de la taxe d'aménagement et 1,35 M€ pour le produit des amendes de police ;
- 3,5 M€ pour les subventions d'équipement provenant de l'Union européenne, de l'État et des autres collectivités locales (2,5 M€ en 2016) ;
- 2,5 M€ de cessions immobilières (2,4 M€ en 2016) ;
- 6,15 M€ d'autofinancement brut (6 M€ en 2016) ;
- 6 M€ pour les opérations de gestion de dette ;
- 0,7 M€ au titre des opérations pour compte de tiers ;
- 0,4 M€ de recettes diverses.

On peut relever que la section d'investissement continue de bénéficier, hors recours à l'emprunt, de ressources importantes en 2017. En effet, le cumul des fonds propres, des subventions et des cessions représente plus de 12 M€, ce qui permet à la Ville de maintenir un niveau élevé d'investissement, largement supérieur à la moyenne des communes de même strate.

Enfin, un montant de 9,9 M€ est prévu au titre du recours à l'emprunt, contre 7,6 M€ au BP 2016. Il est rappelé qu'il s'agit d'un montant théorique, nécessaire à l'équilibre du budget, et que le montant qui sera mobilisé sera ajusté en fonction du niveau de réalisation effectif des dépenses et recettes d'investissement. En raison d'un niveau d'investissement plus important cette année, l'encours devrait amorcer une remontée, se

situant dans l'évolution projetée pour la mandature, qui cible son plafonnement à 70 M€ (59 M€ au 31 décembre 2016) comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2017 du budget principal, présenté dans le document ci-annexé, par nature et par chapitre.

Adopté à la majorité.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga votent contre.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME AU RÉGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur général adjoint